

France, Agriculture et agroalimentaire des objectifs à dix ans

L'examen du projet de Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentaire et la forêt, va occuper l'agenda du ministre, Stéphane Le Foll, toute cette semaine en séance publique à l'assemblée nationale. L'objectif pour le gouvernement n'est pas moins qu'une projection dans la France de 2025.

Cela se vérifie : les débuts d'année sont propices aux projections. Dans le cas de l'agriculture française et de l'agroalimentaire, le Président de la République et son gouvernement ont fait le choix de réfléchir à la France dans dix ans. Une décision opportune, après une année 2013, où un certain nombre de filières, notamment celles des viandes ont été très malmenées, pour ne pas dire tombées dans un état critique. La Loi d'Avenir, qui est examinée cette semaine au parlement, vise donc à fixer un cap. Le ministre de l'Agriculture, de l'alimentaire, et de la forêt a annoncé, en préambule, que l'axe majeur en serait l'image d'excellence de notre production ; outre l'objectif de vouloir que la France soit une grande puissance agricole et agroalimentaire. Ce qui ne se décrète pas. Rappelons les difficultés de la filière volaille export à survivre sans les subventions européennes, les délocalisations dans la filière saumon fumé, les diminutions du nombre d'élevages de porcs et les conséquences sur les outils de première transformation qui ont durement touché le Finistère, l'an dernier. Il faut des moyens.

Quatre grandes orientations

Le ministère a confirmé que les quatre grandes orientations de cette Loi d'Avenir seront les suivantes :

- Des filières plus compétitives,
- Un développement de l'agriculture sur le modèle de l'agro-écologie,
- Une priorité aux jeunes, aux niveaux de l'installation, de la sensibilisation à une alimentation de qualité et de la formation (volet enseignement technique et supérieur),
- Un « dialogue rénové » entre agriculture et société.

Ce dernier axe compte beaucoup si on veut expliquer le vrai prix des choses ! Le fait est que l'avenir de l'agroalimentaire français est, aujourd'hui, écartelé entre des exigences de qualité et une politique de compétitivité par les prix et les volumes. Ces missions peuvent s'opposer, à partir d'un certain seuil. Le défi pour le ministère est d'entraîner l'agriculture et l'agroalimentaire à être bons sur les deux tableaux. Ainsi, la compétitivité va être au cœur de la démarche stratégique du gouvernement. Avec des leviers bien identifiés : crédit impôt compétitivité emploi, nouvelles relations commerciales entre tous les maillons de la chaîne, organisation des producteurs, recherche et innovation et surtout effort de différenciation à la production.

Entre compétitivité et qualité

Il y aura fort à faire, notamment dans le secteur des productions animales, où « les résultats, comme cela a été souligné par l'Observatoire des prix et des marges, sont

arrivés à la limite du supportable ». La compétitivité des éleveurs et des unités de première transformation de viandes souffrent de la volatilité des cours des matières premières et du dumping social dans des pays comme l'Allemagne. Récemment les filières viandes de Rhône- Alpes alertaient sur le trop de charges sociales et le trop de contraintes réglementaires. Alors que certaines exigences sont précisément ce qui vaut la confiance dans le « Made in France ». Dilemme !

La solution sera peut-être dans le compromis. Stéphane Le Foll estime que « l'objectif pour notre pays est d'avoir une production alimentaire de haut niveau qualitatif, et en quantité suffisante pour faire face aux besoins de la population mondiale ». Elle sera surtout, via la Loi de Consommation, dans la fixation d'un cadre qui facilite la renégociation des contrats entre agriculture, industrie agroalimentaire et distribution. La gestion du prix des produits, avec plus de réactivité à tous les maillons de la chaîne est un facteur capital. Alors qu'actuellement la gestion des prix (et leur perception) nage(nt) encore trop souvent dans le flou. Sur ce plan, l'action des médiateurs qui a fait ses preuves l'an dernier pour le prix du lait, va être renforcée.

Ce que propose concrètement le gouvernement aux différentes filières, c'est une démarche stratégique pour les dix prochaines années. Chaque filière et chaque Conseil spécialisé de France Agrimer se verra remettre des propositions par le ministère pour nourrir ses propres réflexions, en vue de déboucher sur un plan cohérent et partagé.

Source : <http://www.processalimentaire.com/A-la-une/Agriculture-et-agroalimentaire-des-objectifs-a-dix-ans-23764> (07/01/2014)